

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FREDERIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement
A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^o, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

LE RÉVEIL LYONNAIS

Journal politique quotidien, républicain
indépendant

80,000 Lecteurs

Assure tous ses abonnés à la C^o

LES SECOURS

AU CAPITAL DE DIX MILLIONS

18, Rue des Pyramides, Paris

CONTRE LES ACCIDENTS

Il sera remis à tout abonné, victime
d'un accident quelconque, en dehors
ou dans l'exercice de ses fonctions

UNE INDEMNITÉ

2 FRANCS PAR JOUR

pendant six mois

L'abonnement assurant l'indemnité
en cas d'accident, est de 22 francs par
an pour Lyon et les départements limi-
trophes, et de 34 francs pour les autres
départements.

Il sera facultatif de ne payer l'abon-
nement que par douzième, soit :

2 francs par mois pour Lyon et les
départements limitrophes.

3 francs pour les autres départe-
ments.

LES JUGES ÉLUS

Le ministre d'études de M. Freycinet
nous rappelle ces vieux étudiants de
trentième année qui n'ont jamais rien
étudié de leur vie. Jusqu'à présent il
n'est pas une seule des questions à l'or-
dre du jour, sur laquelle cet écuyer
homme d'Etat, ait des idées nettes et
précises.

Pas une est peut-être trop dire. Il y a
une exception ; mais elle n'est guère
heureuse, et le ministre joue de mal-
heur.

Il avait cru trouver la pie au nid en
déposant son projet de loi sur la magis-
trature et en opposant l'œuvre de M.
Humbert à l'œuvre de M. Martin-Feuil-
lée.

La commission nommée par la Cham-
bre pour examiner ce projet vient de
lui porter le premier coup en se pro-
nonçant à une forte majorité pour la
suppression de l'immovibilité que main-
tenait le ministère.

Le « libéralisme » du président du
Conseil nous ménage bien d'autres sur-
prises. Il étonnera le monde par son
esprit réactionnaire.

Certes, s'il est une question discutée,
débatue, pesée et résolue depuis nom-
bre d'années par le parti républicain,
c'est bien celle de la réorganisation du
pouvoir judiciaire.

Déjà sous l'Empire, toutes les por-
tions du parti, les plus timides comme
les plus accentuées, s'entendaient sur
le principe même de cette réorganisa-
tion : la magistrature élective.

Le programme de Belleville, ce fa-
meux contrat de M. Gambetta affirmait
l'impénétrable nécessité de la nomination
des juges par l'élection. C'était le temps
des fermes propos du Gaudissart de
l'opportuniste. Aujourd'hui le contrat
ne tient plus, et Gambettistes et Frey-
cinistes repoussent non seulement le prin-
cipe électif, mais réclament par contre,
pour leurs besoins particuliers, et le
droit de nommer les magistrats et le
maintien de l'immovibilité.

A cet égard, Martin-Feuillee ou Hum-
bert, Gambetta ou Freycinet, nous ont
rentré le plus touchant accord. Ils ont
les uns et les autres, outrageusement
retourné vases et programmes. Ce qu'ils
veulent, avant toute chose, c'est avoir
la main haute sur la magistrature, c'est
le droit, pour eux, de nommer les ma-

gistrats et de disposer de l'avancement.
Quand on détient le pouvoir, on veut
avoir des juges qui rendent plutôt des
services que des arrêts.

Cette volte-face est si outré, que la
Chambre elle-même, cette placide et
benoîte Chambre, en a été galvanisée.
Non pas qu'elle ait poussé bien loin la
révolte, et qu'à la grotesque proposition
du ministère, elle ait répliqué par le
dépôt d'un projet de réorganisation du
pouvoir judiciaire. Non, elle n'a pas
assez d'envergure pour cela. Sa com-
mission s'est contentée de repousser la
doctrine de l'immovibilité, sans aller
au delà.

Il faudra bien cependant en venir un
jour à cette question capitale, une des
principales parmi les premières. De
l'organisation démocratique de l'insti-
tution judiciaire, dépend la garantie de
nos droits les plus essentiels : liberté
individuelle, liberté de presse et de
pensée, liberté de réunion et d'associa-
tion. Tous ces droits constitutionnels, y
compris le principe de la souveraineté
nationale, doivent être mis à l'abri des
entreprises de la violence et des atten-
tats de législateurs criminels. Il ne faut
pas que ces principes soient continuel-
lement remis en question.

C'est dans la complète indépendance
du pouvoir judiciaire que nous trouve-
rons des garanties efficaces et effectives.
Il suffit pour cela que les juges ne
relèvent en aucune sorte du gouverne-
ment. Nommés par leurs concitoyens,
ils n'ont pas d'autre investiture à rece-
voir que celle du peuple.

Des plaisants qui se croient sérieux,
présentent cette objection que le suffrage
populaire serait inapte à élire des ma-
gistrats et incapable de faire de bons
choix.

L'objection est risible. On trouve le
suffrage universel excellent pour nom-
mer le législateur, c'est-à-dire celui qui
fait la loi, mais impuissant pour choisir
le magistrat, c'est-à-dire celui qui est
simplement chargé de l'appliquer.

La Révolution n'avait pas tâtonné
sur cette question, et l'Assemblée Con-
stituante avait proclamé le principe de
la séparation de la justice et du gouver-
nement. Elle avait décidé que les juges
seraient nommés par le peuple.

« Le principe d'un gouvernement li-
bre, c'est que tous les pouvoirs doivent
être délégués par le peuple. Il n'y en a
pas qui agisse plus directement et plus
habituellement sur les citoyens que le
pouvoir judiciaire. »

Quoi que fasse le ministère, quoi que
fasse la Chambre, il faudra donner sa-
tisfaction à l'opinion publique. Depuis
plus de dix ans elle réclame une refonte
complète de notre magistrature. L'épu-
rer ou la maquiller n'est point suffisant.
C'est par la base même qu'il est indis-
pensable de commencer sa réorganisa-
tion.

Frédéric Cournet.

DÉPÊCHES DE NUIT

Par télégraphie spéciale

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 14 mars.

Le Serment religieux

Un amendement à la proposition de M.
Jules Roche sur le serment religieux a été
déposé par M. Dreyfus.

Cet amendement a pour but de rendre le
serment facultatif.

Le Budget

Les appréhensions qui avaient été ex-
citées par l'attitude de la Chambre à l'égard
du programme budgétaire de M. Léon Say
tendent à diminuer. Cette question ne de-
vant pas venir avant la session d'été, on
croit que la Chambre votera le budget de
M. Léon Say.

Traité Franco-Italien

La commission du traité de commerce
franco-italien a terminé son examen du
traité. Elle a réservé une vingtaine d'arti-
cles, sur lesquels elle entendra demain M.
Tirard.

Intérêt de l'argent

La commission de l'intérêt du taux de
l'argent a décidé de retirer les derniers arti-
cles de la proposition et de s'en tenir au
texte voté par la Chambre.

Le divorce

La Commission du divorce a approuvé le
rapport de M. de Marcère, concluant au ré-
tablissement du divorce.

Réforme de la magistrature

La Commission de la magistrature a dé-
cidé de maintenir sa résolution relative à la
suppression de l'immovibilité. Elle a dé-
cidé également qu'elle ne supprimerait au-
cun tribunal d'arrondissement.

Elle a rejeté le projet de M. Martin-Feuil-
lée et prendra le projet de M. Humbert
pour base des réformes à apporter dans le
personnel.

On croit à un accord entre le ministre et
la Commission.

Organisation municipale

Le Sénat a nommé la Commission relative
à l'organisation municipale, et qui est com-
posée de MM. Pellissier, Labiche, Barne,
Johard, Carquet, Dupré, Lenôel, A. Grévy
et Malens, tous favorables au projet.

LES JOURNAUX

Paris, 14 mars.

Le Figaro demande d'appliquer aux dé-
putés le système des jetons de présence.

La République française accuse la
Chambre de manquer de méthode et de se
débatre dans l'impasse, parce qu'elle ne
sait ni où elle veut aller ni ce qu'elle
veut faire.

Le Soleil, parlant du scrutin de bal-
ottage, y voit un premier avertissement
donné à la majorité jacobine du Palais-
Bourbon. En voyant l'abus que la gauche
fait de sa force, les électeurs comprennent
qu'il est temps de fortifier la droite.

Le Paris-Journal blâme vivement le
Sénat d'avoir rejeté les amendements, ten-
dant à maintenir l'enseignement religieux
dans l'école.

Le Parlement attribue le succès élec-
toral des conservateurs à l'instabilité du
pouvoir, à la stérilité du travail parlemen-
taire, aux divisions de la Chambre et à la
prise en considération de mesures trop ra-
dicales.

L'Intransigeant attribue ce résultat à
l'indécision du gouvernement.

La Justice déclare que l'extrême
gauche, quoiqu'en minorité, luttant pour
un programme de principes, doit combat-
tre la majorité du gouvernement acquise à
une politique d'expédients. La crainte de
la dissolution ne peut pas l'arrêter.

Le Voltaire dit que de nombreux dé-
putés et sénateurs voudraient que l'éleva-
tion de l'indemnité parlementaire votée
maintenant soit applicable seulement à
dater de la prochaine législature.

Un projet sur les cadres des officiers de
marine est actuellement examiné par le
conseil d'amirauté. Il réglera la situation et
le rang du corps des professeurs d'hydro-
graphie. L'amiral Jauréguiberry en deman-
dera la discussion le plus tôt possible.

Le Voltaire, constatant une double élec-
tion légitimiste à Uzès et à Saint-Omer, in-
vite les républicains à abandonner la poli-
tique de rancune, à revenir à la discipline
et à faire les réformes demandées.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du 14 mars

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSEN

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la précédente séance
est adopté.

Plusieurs projets de loi d'intérêt local
sont adoptés.

COMMISSION DU RÈGLEMENT

L'ordre du jour appelle la nomination
de la commission du règlement.

M. Lockroy demande l'ajournement
et d'adresser les listes des commis-
saires.

Après une observation de M. Bras-
son, le scrutin de liste est maintenu
pour la nomination de la commission,
qui est renvoyée à samedi.

CODE FORESTIER

La discussion s'engage sur des pétitions
relatives à la révision du Code forestier.

La commission demande le renvoi au
ministère de l'Agriculture.

M. Lelièvre appuie la demande de
renvoi.

M. de Mahy l'accepte.

La Chambre l'adopte.

LE DIVORCE

M. de Marcère dépose son rap-
port sur le divorce.

EXPÉDITION TUNISIENNE

M. Léon Say dépose une demande
de crédit de huit millions pour les frais
de l'expédition de Tunisie pendant le
premier trimestre de l'année.

(Bruits divers.)

LES DEMI-SOLDIERS

La discussion s'engage sur la propo-
sition de M. Lavielle, relative aux demi-
soldiers.

M. Léon Say demande le renvoi
de la question à la commission finan-
cière.

M. Lavielle dit que sa proposition
intéresse directement le recrutement de
la marine, qu'elle entraîne une dépense
nécessaire, et il espère que l'amiral Jau-
réguiberry l'appuiera.

M. Léon Say invoque de nouveau
la question financière, il s'agit d'un sa-
crifice minimum, en ce moment, de 37
millions.

L'amiral Jauréguiberry, mini-
stre de la marine appuie la prise en
considération, afin de pouvoir étudier
la difficulté de concilier les intérêts de
nos finances avec les intérêts des demi-
soldiers.

M. Léon Say demande le renvoi
à la commission financière.

Après le rejet de l'ajournement, la
proposition est prise en considération
et renvoyée à une commission spéciale.

La proposition de M. Mathieu sur les
travaux de nos ports maritimes est
prise en considération et renvoyée à la
commission des voies navigables.

INTÉRÊT DE L'ARGENT

M. Andrieux, rapporteur, pense
que les autres articles relatifs au taux
de l'intérêt de l'argent sont inutiles, et
il demande que l'amendement Laroze
devienne l'article unique de la loi.

M. Laroze propose une rectifica-
tion précisant qu'il s'agit seulement de
l'intérêt conventionnel.

L'article ainsi modifié est adopté en
première délibération.

La séance est levée à 5 heures.

La prochaine séance aura lieu jeudi.

SÉNAT

LA SÉANCE

Séance du 14 mars

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès verbal de la précédente séance
est adopté.

INSTRUCTION RELIGIEUSE

L'amendement de M. Lucien Brun est
repeussé.

M. de Saint-Vallier reprend l'am-
endement Waddington et le défend aux
grands applaudissements de la droite.

M. Ferry : la résolution que vous
avez prise de séparer l'enseignement
confessionnel de l'enseignement pur-
ment laïque est une résolution impor-
tante. Vous avez manifesté nettement
votre intention à ce sujet ; il n'y a plus
à y revenir. Quant à l'usage des locaux
scolaires, ce n'est plus question de prin-
cipe, c'est une question de tempéra-
ment et de pratique.

M. de Tréveneuc : Dites d'humani-
té.

M. le Ministre : Nous verrons si
le mot « humanité » peut être employé
sans exagération dans cette question.

Nous sommes en face d'un texte pré-
cis adopté par la Chambre. Je vous pro-
pose de vous y rallier. Et la première
raison qui doit vous engager, c'est que
ce texte a été adopté par la Chambre.
(Exclamations à droite.) Je sais bien
que dans sa théorie, M. le duc de Broglie
prétend que le Sénat est fait pour résis-
ter à la Chambre et qu'il est un instru-
ment de conflit politique.

M. de Broglie : Je n'ai pas dit
cela.

M. le Ministre combat l'amende-
ment Waddington et engage le Sénat à
voter la rédaction adoptée par la Cham-
bre des députés. (Applaudissements à
gauche.)

Après des observations présentées
par MM. Bérenger et de Saint-
Vallier, l'amendement Waddington
est repoussé par 156 voix contre 123.

M. de Laroze dépose un amende-
ment qui n'est pas pris en considéra-
tion.

M. Baillie dépose à son tour un
amendement qui donne lieu à un scrutin.
Il est repoussé par 170 voix contre
102 sur 272 votants.

Après avoir entendu MM. Bara-
gon et Buffet sur la proposition de
M. Gavardie, de supprimer dans l'arti-
cle 2, les mots « s'ils le désirent », il est
procédé à un scrutin.

Par 181 voix contre 82, l'article 2 est
adopté moins les mots « s'ils le désirent ».

La séance est levée à 6 heures 05.

Séance jeudi, à 2 h.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 14 mars.

Question Égyptienne

Le conseil des ministres qui s'est tenu
ce matin, sous la présidence de M. Jules
Grévy, s'est principalement occupé de

la situation qui est faite au gouverne-
ment et aux intérêts français en Egypte
depuis l'arrivée aux affaires du parti
militaire.

Les Étrangers en France

Incidentement, M. le ministre de l'in-
térieur a communiqué à ses collègues
les arguments qu'il fera valoir auprès
de la commission chargée d'examiner
le projet modifiant la loi de 1849 sur les
conditions de séjour en France des
étrangers.

Affaires de Tunisie

M. le ministre de la guerre a donné
connaissance des dernières dépêches
qui annoncent le mouvement insurrec-
tionnel des Hammamas sur la frontière
tripolitaine en Tunisie, et informé ses
collègues qu'il avait aussitôt prescrit
l'envoi de colonnes volantes chargées
de les réprimer.

INTÉRIEUR

Paris, 14 mars.

LA SANTÉ DE M. LOUIS BLANC

M. Louis Blanc est maintenant complète-
ment rétabli.

L'éminent historien, après une conva-
lescence assez longue, vient de reprendre le
cours de ses occupations.

LES ANGLAIS DANS LA MER ROUGE

On télégraphie de Constantinople que les
journaux turcs publient des nouvelles à
sensations au sujet de mouvements mysté-
rieux de vaisseaux de guerre anglais dans
la mer Rouge. Ils expriment l'opinion que
le gouvernement anglais a l'intention d'oc-
cuper une portion du territoire ottoman
dans le voisinage de Mocha.

LE TRAITÉ DE COMMERCE FRANCO-ANGLAIS

La chambre de commerce de Londres a
adressé 1,500 circulaires aux chambres de
commerce des principales villes françaises,
les invitant à conseiller leur gouvernement
de rendre encore acceptable le traité de
commerce avec l'Angleterre, en permettant
que les quelques droits sur lesquels on n'a
pu s'accorder restent tels qu'ils ont été fixés
depuis 1860-1864.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

M. le ministre de l'intérieur a soumis à
la signature de M. le président de la Répu-
blique un mouvement sous-préfectoral de
peu d'importance et qui paraîtra à l'offi-
ciel, demain.

Malgré une note contraire de l'agence
Havas, le mouvement sous-préfectoral a
pour point de départ, le remplacement du
vice-président du conseil de préfecture du
Doubs.

VOYAGE DE LA REINE D'ANGLETERRE

La reine d'Angleterre quitte Windsor ce
matin ; elle arrivera à Menton, jeudi après-
midi. Elle est accompagnée de la princesse
Béatrice.

Le train royal passera à Lyon dans la
nuit de mercredi à jeudi.

QUESTION ÉGYPTIENNE

Le Temps, démentant les assertions du
Morning Post, démenties hier par l'agence
Havas, constate que la France et l'Angle-
terre sont absolument d'accord sur la ques-
tion d'Egypte.

Il ajoute que l'Allemagne et l'Autriche
leur donneront les assurances d'un bon con-
cours.

A L'OFFICIEL

Le Journal officiel annonce que M. An-
drieux est nommé ambassadeur à Madrid.
M. Berthier de Gandry est promu colonel
d'artillerie. M. Robert, lieutenant-colonel.

MM. Thibon, Bassot, Rouvillois, Royer,
Martin de Renne, Vigerie, sont promus
chefs d'escadron.

L'Officiel contient, en outre, une circu-
laire de M. Jules Ferry, prescrivant le
paiement mensuel des compléments de tra-
itement alloués par l'Etat aux professeurs
des collèges communaux.

TRAITÉ FRANCO-ANGLAIS

Les chambres de commerce de quelques
grandes villes de France viennent de rece-
voir une lettre de la Chambre de commerce
de Londres dans laquelle on insiste pour
que le commerce français conseille au gou-
vernement de rendre encore acceptable un
traité de commerce avec l'Angleterre en
permettant que les quelques droits sur les-
quels on n'a pu s'accorder restent tels qu'ils
ont été fixés depuis 1860-64.

TREMBLEMENT DE TERRE

Plusieurs milliers de victimes

Paris, 14 mars.

La République de Costa-Rica, dans
l'Amérique centrale, est traversée par
une ramification des Andes qui forment
plusieurs rameaux volcaniques. Les se-
coussees souterraines y sont assez fré-
quentes.

Une dépêche de Panama nous ap-
prend qu'un tremblement de terre d'une
violence inouïe vient d'avoir lieu. Plus-
ieurs villes ont été complètement dé-
truites ; Esparza a considérablement
souffert.

On affirme que des milliers de per-
sonnes ont péri.

NOUVELLE GRÈVE

La Ferté-sous-Jouarre, 14 mars.

Une grève s'est déclarée ici parmi les
ouvriers employés à l'industrie des
pierres meulières.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

M. Gladstone et la Chambre

Londres, 14 mars.

Le Daily News dit que M. Gladstone
ayant déclaré qu'aucune modification ne se-
rait faite à sa motion sur « la clôture », les
députés libéraux ont décidé de ne pas en-
voyer la pétition qu'ils avaient signée.

Le même journal annonce que l'United
Ireland cesse sa publication.

La

Thomson une sorte de fin de non-recevoir dans la soirée d'hier; que va-t-il résulter de toutes ces entrevues?

L'attitude de M. le préfet a paru très correcte aux ouvriers; les patrons sont-ils du même avis? Je n'en sais rien, aucun ne me faisant l'honneur de me regarder d'un œil des plus favorables, et me donnant encore moins de communication.

L'entrevue actuelle peut et doit amener de grands résultats; je désire de tout mon cœur qu'une entente ait lieu; chacun à Roanne est du même avis.

LES FABRICANTS

On en sont-ils? Je puis vous affirmer avoir entendu dire ce matin que quatre ou cinq d'entre eux se mordent les doigts jusqu'au coude, d'avoir entrepris cette désastreuse campagne, destinée seulement à soulever M. Bréhard, qui paraît-il, est dans la jubilation.

Je pourrais même vous citer les noms des fabricants qui ont été prononcés devant moi; je ne veux pas le faire afin d'éviter toute polémique oiseuse.

LES GRÉVISTES

Je ne vous rends compte de la réunion de ce matin, que d'une façon très sommaire:

Président: Roche; secrétaire: Lassaing; assesseurs: citoyenne Deluc et citoyen Lachaize.

Rien de bien saillant, sauf un discours de notre ami, le citoyen Clément, qui a fait voter, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les grévistes de Roanne, victimes de la coalition patronale, présents au nombre d'environ 3.000, à la réunion publique, tenue le 14 mars 1882, salle de Venise, s'engagent à rester unis et groupés pour poursuivre ensemble l'émanicipation des travailleurs par les travaux eux-mêmes.

Is engagés, en outre, tous les salariés à se rallier au grand parti ouvrier, et déclarent pour que le parti ouvrier triomphe bientôt de ses adversaires, il doit être ouvert à tous sans distinction d'école socialiste.

En conséquence, les grévistes de Roanne font appel à tous les prolétaires, à toutes les victimes du salariat, qui veulent, avec eux, l'abolition du patronat, l'exploitation de l'homme par l'homme, sous quelque forme que ce soit, l'émanicipation de tous les êtres humains et l'avènement de la justice et de l'égalité.

Adopté à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les grévistes de Roanne, affiliés par la coalition patronale, présents au nombre d'environ 3.000, à la réunion publique, tenue salle de Venise, le 14 mars 1882, protestent contre les condamnations que le tribunal d'Alais vient d'infliger aux citoyens Fournière et autres, au nombre de neuf, pour leur participation à la grève de Besèges.

Les grévistes de Roanne tiennent, en outre, à déclarer que ces neuf citoyens ont bien mérité du prolétariat.

Adopté à l'unanimité.

Epinat, Bouquin et Delorme ont pris la parole et, comme d'habitude se sont montrés à la hauteur de leur tâche.

Quoiqu'il en soit, examinions froidement la question.

Il faut une solution: les grévistes ne s'y opposent pas si elle est possible.

Le petit commerce la réclame énergiquement; les patrons l'attendent.

Quelle sera cette solution?

On bien rentrer sans accepter aucune concession, de manière à être toujours sur le pied de guerre.

On bien rentrer en acceptant les concessions, voire même les semblants de concessions des fabricants.

Les avis sont opposés: ainsi que je vous le disais hier, je ne puis outrepasser mon rôle et je m'abstiens.

Il me semble que la politique de sentiment, lorsqu'il s'agit de grève, n'est pas de saison, et si j'étais intéressé dans la question, je n'hésiterais pas à prendre la parole.

M. LE PRÉFET

Je suis d'autant mieux à mon aise pour vous parler de l'attitude préfectorale, que je ne suis ici, que l'écho de ce qui se dit dans la grève.

M. le préfet a relevé par une attitude impartiale et conciliante, l'effet déplorable produit par l'intervention malencontreuse du procureur de la République.

Je ne suis pas susceptible d'une tendresse exagérée pour les préfets opportunistes, mais si M. Thomson a agi franchement en républicain, je ne vois pas pourquoi je dirais le contraire.

Il est possible que les journaux réactionnaires de la localité prétendent que le Réveil est l'organe officiel de la Préfecture (ils l'ont dit du Progrès de Lyon) mais il serait très amusant de le leur entendre dire du Réveil Lyonnais, il ne s'agit en ce moment que d'une question ouvrière, mettons la politique de côté.

Je m'arrête, j'attends des nouvelles de l'entrevue qui a lieu en ce moment et dont je ne pourrai vous parler que par télégramme, ce soir.

Henry LAPEYRE.

ENTREVUE DU PRÉFET ET DES PATRONS

Roanne, 14 mars.

L'entrevue entre M. le Préfet et les patrons est encore sans résultat définitif.

Les ouvriers trouvent que les concessions patronales sont illusoire; ils sont décidés à résister malgré l'intervention bienveillante du préfet.

L'attitude de M. Thomson est très convenable.

De nouvelles entrevues auront lieu demain.

Les ouvriers acceptent le tarif Beluze frères.

H. L.

CERCLE RÉPUBLICAIN DES TRAVAILLEURS

Citoyens,

Nous venons vous adresser notre salut, frères travailleurs de la commune de Roanne, qui comme nous, vous êtes toujours rangés sous le drapeau de la Révolution.

En avant dans le grand combat contre les exploités. Grâce à nos pères, grâce à leur héroïsme, le plus rude est accompli. Ils ont combattu avec la pique et le fusil. Nous, nous combattons avec la plume et la parole.

Avec les armes de la pensée, à nous de détruire les abus, de saper et de faire l'assaut de la bourgeoisie dans le patronat de cette autre Bastille!

Proletaire à l'ouvrage, guerre à l'erreur, place à la vérité.

Le triomphe du quatrième état, c'est l'affermissement de la vraie République sociale. Les onze capitalistes sont de plus en plus à l'index de la population roannaise.

Les grévistes, malgré leurs souffrances luttent avec courage, à tous les prolétaires de leur venir en aide.

C'est ce qu'a pensé le Cercle de la Guilloitière. Nous vous expédions directement la souscription faite qui monte à la somme de 35 fr. 60 centimes.

Nous espérons, citoyens, que notre voix sera entendue et que nous marcherons désormais la main dans la main, à la conquête de la justice sociale.

Confiant dans votre victoire, à vous et à la Révolution, salut et égalité.

Pour le Cercle, BLACHE.
Le siège social Grande Rue de la Guilloitière, 129, chez le citoyen Perremet, caféier.

Le secrétaire, E. WATIER.

SOUSCRIPTION

POUR LES GRÉVISTES DE ROANNE

Total de la 14^e liste..... 334 40

Cueillette faite à la réunion du syndicat des tailleurs d'habits, versée par le citoyen Champollion..... 4 45

Un ennemi des exploités..... 0 50

Deux mécaniciens du P.-L.-M..... 2 ..

Total de la 15^e liste..... 341 65

2^eme envoi du Parti ouvrier français (agglomération lyonnaise) au comité de la grève, produit des listes de souscription 32 fr. 70 c.

Pour la commission, F. GARNIER.

Les correspondances et listes de souscriptions doivent être adressées au citoyen Michaud, trésorier, rue de la Berge, 18, Roanne.

EXPOSITION

DES
Chefs d'œuvre des Compagnons
passants Charpentiers

Palais du Commerce, jusqu'au 18 mars

Le Réveil Lyonnais, organe des travailleurs, ne saurait laisser passer une si belle occasion de vous communiquer ses appréciations sur cette magnifique exposition des charpentiers.

Pour cela, nous avons dû nous adresser à un ouvrier compétent. Depuis longtemps nous visitons les musées, et rarement nous avons éprouvé autant de plaisir à contempler les merveilles sorties de la main de l'homme; nous les examinons, et c'est avec admiration que nous contemplons ces travaux de diverses formes, où la géométrie élémentaire, transcendante et analytique joue un grand rôle, mais qui s'efface devant le trait, qui est la seule méthode applicable à l'exécution de ces travaux gigantesques.

Cette méthode est due à plusieurs auteurs, entre autres, nous signalons M. Cabanèg, auteur de deux volumes dans lesquels plus d'un ingénieur et d'un architecte ont puisé leurs connaissances en charpenterie. Ces deux volumes: Bois droit et Bois croché, sont l'honneur de sa vie et le classent au rang des célébrités de notre époque.

Lecteurs, suivez nous dans notre pérégrination à travers tous ces chefs-d'œuvre de grand mérite et de valeur incontestable.

À l'entrée de la salle, une longue table est couverte de petits escaliers de tous les modèles imaginables. Jour ovale, Jour conique, Cage d'escalier biaisé, Escaliers à simple et double évolutions, Escaliers se croisant dans son élévation, l'échappement est admirablement ménagé, tous ces travaux sont exécutés avec un goût exquis, et d'une précision qui ne laisse rien à désirer.

Au bout de la table s'élève un monument d'une hauteur d'un mètre environ, qui a été fait récemment, il comporte toutes les difficultés de l'art: il est sublime, nos félicitations aux auteurs.

En suivant, lecteurs, nous sommes entraînés par un courant irrésistible de curiosité et d'admiration, nous nous trouvons en face d'un monument que nos yeux ne peuvent se lasser de contempler.

Il est d'une hauteur de trois à quatre mètres, large dans sa base et finissant en pointe.

Il a été fait en 1843, il possède quatre médailles d'expositions dans l'ordre suivant: Toulouse 1845, Paris 1849, Dijon 1855, Paris 1855.

Il est supporté par quatre pieds de lion assemblés et reliés par des voûtes capucines anse de panier; le cerceau des voûtes est en pente, ce qui augmente la difficulté. Ces voûtes sont transparentes par deux trous qui servent à porter l'escalier.

Sa base est une plate-forme ronde entourée d'une chaîne.

De là, part le monument, supporté par seize colonnes, dans lesquelles sont huit voûtes (dites Guillardes); quatre forment le pourtour, les quatre autres sont en saillie du monument.

Première enrayure.

Au-dessus desdites voûtes s'élèvent quatre petits pavillons en forme d'édicule: le premier est une tour ronde dite Impériale, avec voûte plein cintre et faitage de pente, assemblage de croix saint André et noue croche.

Le deuxième pavillon forme deux tours rondes droites, avec deux lunettes de pénétration; les sablières sont en pente.

Le troisième est un cinq épis dit impérial, faitage et sablières de pentes, les empanons sont brisés par des croix de saint André qui s'assemblent dans deux noues. Ce travail est un sujet d'étude profonde.

Le quatrième est un huit épis, faitage et sablières de pentes, à l'intérieur sont établies des voûtes rampantes et biaisées, noues et autres assemblages.

Deuxième enrayure

Elle est soutenue par un dôme se versant à l'intérieur et assemblé dans la couronne de l'enrayure.

Troisième enrayure

De la deuxième à la troisième enrayure est établie une tour ronde, entourée d'une moulure sur laquelle reposent huit piliers supportant huit voûtes dont les cerceaux sont de pente. Cet assemblage est très compliqué.

Quatrième enrayure

Elle est entourée d'une balustrade avec moulure, de là s'élève une tour avec arêtiers renversés. Sur ces arêtiers sont adaptés divers petits ouvrages tels que boule ronde, boule ovale, pyramide aigüe, noulet capucine et autres, le tout en assemblage.

Cinquième enrayure

Cette enrayure supporte 8 colonnes reliées par une corniche avec petits modillons et balustrades, ladite sert d'entablement à une flèche torse composée de 8 arêtiers et 8 lucarnes biaisées; ce genre de flèche s'emploie rarement pour couvrir nos édifices, non seulement à cause de la difficulté de bois que nécessite le débaillement de ses arêtiers qui s'élève en spirale.

Cette flèche couronne admirablement par sa valeur toutes celles au-dessous; elle se termine par une statue sonnant de la trompette (symbole du génie).

Nous remarquons aussi un escalier miniature (dit escargot ou en spirale), il s'élève majestueusement de la plate-forme à la cinquième enrayure, rien ne le touche.

Sur une deuxième table, est exposée une grande quantité de petits ouvrages. Nous vous signalons ceux qui nous ont paru les plus ouvrages: Pavillon biais, noulet biais, raccord de combles, Pavillon tiers point, tréteux tiers point, avec croix de Saint-André, liens de pentes, traverses déversées, etc.

Nous nous arrêtons, lecteurs, quoique nous aurions un exposé bien plus vaste à vous faire, si le temps nous le permettait.

Mais avant de terminer, nous saluons cette brave corporation qui, tous les jours expose sa vie pour servir l'humanité.

Nos félicitations aux compagnons, ces dignes enfants de Soubize qui viennent une fois de plus prouver par leurs études et leurs talents, que les travailleurs sont les véritables amis du Progrès.

Un ex-ouvrier charpentier.

BANQUE DE LYON & DE LA LOIRE

Nous recevons bon nombre de dépêches nous annonçant l'impossibilité de trouver le général russe qu'on nous réclamait hier instamment.

Le prestige de cette personnalité serait, nous dit-on, nécessaire pour offrir un banquet, présidé par un prince slave dont nous ignorons encore le nom, en l'honneur de la Banque de la Méditerranée et de la Mer Noire.

Nous prions donc de nouveau tous les hommes éminents ayant des relations intimes avec les hauteurs militaires russes de vouloir bien nous renseigner.

Nous apprenons que M. Zbyszewski est parti à Paris à la recherche de ce général et nous espérons qu'il ne tardera pas à nous le découvrir.

Nous n'oublions pas de tenir nos lecteurs au courant des nouvelles qui nous parviendront.

On nous affirme que dans la bande qui fait obstacle à tout depuis deux mois, un repris de justice Belge qui pousse l'amour du faux jusqu'à se faire faux polonais, rempli auprès du plus important des vrais Polonais de l'ancien conseil d'administration de la Banque de Lyon et de la Loire un rôle de secrétaire intime et de conseiller financier.

On nous dit que ce personnage sur lequel nous sommes prêts à donner toutes les indications désirables et qui s'est

glissé par surprise dans les affaires d'une des plus importantes maisons de banque de notre ville, emploie le temps qui lui est payé par des gens sérieux, à former des combinaisons hostiles au projet du concordat de la Banque de Lyon et de la Loire et à tout ce qui intéresse les malheureux créanciers et actionnaires qu'a ruinés la débâcle.

Du moment où certains belges s'en mêlent, ce n'est plus la fraternité des Polonais et c'est mieux que la fraternité des faux bonshommes; il y a quelque chose d'aussi, sinon plus intéressant que le faux général, nous voulons parler d'un autre faux dont il a été beaucoup question cet été.

Est-ce là le cas de répéter le proverbe:

« Dis-moi qui tu hantes, je dirai qui tu es. »

On regrette, sans s'en étonner, que le « Bontoux du Nord », homme de génie ou tout au moins ingénieux, s'affilie à de tels individus.

Il ne suffit pas de chercher à décorer des timbres, il faut tâcher de ne pas avoir dans son entourage ceux qui les décorent, en faisant des pièces fausses et en s'en servant.

Nous désirerions bien savoir comment ce personnage interlope qui a tant de raisons de réclamer des concordats belges, se mêle de former opposition aux concordats lyonnais.

Prière de ne pas le confondre, malgré son nom, ni avec Périquer qui a érigé le pot de pommade à la hauteur d'une institution, ni avec la Compagnie Riché des vidanges de Paris.

Nous croyons être agréable aux créanciers de la Banque de Lyon et Loire et souscripteurs de la Banque maritime des pays autrichiens en les informant qu'un grand nombre d'adhésions au Concordat ont été données aujourd'hui.

Nous invitons à nouveau les retardataires à se rendre dans les bureaux de la Société, rue de la République, 2, afin de donner leur signature.

Il importe de ne pas oublier que le délai accordé par le tribunal expire dans dix jours. Il ne faudrait pas que, par imprévoyance ou insouciance, ils puissent paralyser une solution qui donne satisfaction aux légitimes intérêts de tous les créanciers.

Nous sommes fondés à prévenir les souscripteurs de la Banque maritime que ceux qui ont été remboursés indûment de leur souscription, vont verser à la Banque de France les sommes qui leur ont été délivrées au mépris des droits des autres créanciers et seront placés sur le même terrain que les autres.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 15 mars de vouloir bien le renouveler avant cette date s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande de changement d'adresse devra être accompagnée de l'envoi de 60 centimes en timbres-postes.

THÉÂTRES

GRAND-THÉÂTRE

Aujourd'hui mercredi 15 mars, première représentation de *Le Tribut de Zamora*.

La direction a apporté tous ses soins pour monter la dernière œuvre de Gounod. La mise en scène, les décors et les costumes, rien n'a été négligé pour donner à cet ouvrage toute l'importance qu'il comporte, on connaît l'excellence de M. Genivet pour ses décors. Notre peintre décorateur a brossé les deux premiers actes qui sont d'un grand effet.

Pour les deux derniers actes, une partie a été prise dans d'autres décors et l'autre partie est une décoration neuve.

Les costumes, dont on dit merveille, sont des ateliers de M. Roize, ex-costumier de l'Opéra.

Nous laisserons au public le soin d'apprécier. Nous constatons simplement le fait.

Aujourd'hui mercredi 15 mars, première représentation de *Le Tribut de Zamora*.

La direction a apporté tous ses soins pour monter la dernière œuvre de Gounod. La mise en scène, les décors et les costumes, rien n'a été négligé pour donner à cet ouvrage toute l'importance qu'il comporte, on connaît l'excellence de M. Genivet pour ses décors. Notre peintre décorateur a brossé les deux premiers actes qui sont d'un grand effet.

Pour les deux derniers actes, une partie a été prise dans d'autres décors et l'autre partie est une décoration neuve.

Les costumes, dont on dit merveille, sont des ateliers de M. Roize, ex-costumier de l'Opéra.

Nous laisserons au public le soin d'apprécier. Nous constatons simplement le fait.

se, qu'on s'étonnait d'entendre une pauvre insensée.

Mais si on la questionnait sur son enfance, sur sa jeunesse, sur son passé enfin, son regard devenait étonné et elle secouait tristement la tête.

Il semblait alors qu'on lui parlât dans une langue inconnue.

Où elle restait muette ou elle répondait simplement.

— Je ne sais pas.

Chaque jour qui s'écoulait était pour elle un jour perdu.

Il s'engloutissait dans la nuit profonde qui enveloppait toutes les années de son existence.

N'imporle, on ne perdait pas l'espoir de la guérir.

Sans se décourager on continuait le traitement auquel elle était soumise.

Indépendamment du désir que les médecins de l'hospice avaient de redonner la vie intellectuelle à leur intéressant et sympathique malade, le parquet de la Seine attachait aussi une grande importance à sa guérison.

En effet, les plus fins limiers de la police de sûreté, ayant été mis sur pied inutilement, on ne pouvait plus compter que sur la victime du drame de la rue Vieille-d'Argenteuil pour découvrir la trace des coupables et éclaircir cette mystérieuse affaire.

En attendant, le rapport du commissaire de police d'Asnières, celui de l'agent Morlot et un autre rapport d'enquête, qui ne faisait que confirmer les deux premiers, étaient tout le dossier de l'affaire.

Et ce dossier reposait au fond d'un carton dans le cabinet du juge d'instruction. Gabrielle était depuis onze mois à la Salpêtrière, lorsque le médecin aliéniste s'aperçut, avec une satisfaction facile à comprendre, que la santé de la malade commençait à s'améliorer.

THÉÂTRE DELORBIEUX

Angle des rues Moncey et Sainte-Elisabeth.

Les trois grands représentations de dimanche ont obtenu un succès immense. Mlle Marie et Blanche, les gracieuses prestidigitatrices, ont reçu de nombreux applaudissements comme juste remerciement de leur travail. Mlle Cécile, artiste digne d'éloge, a eu, elle aussi, sa part d'applaudissements. M. Hector Grégoire a prêté son bienveillant concours à cette représentation dans plusieurs chœurs. La pantomime a été des plus brillantes. Grand succès pour tous les artistes, surtout pour M. Grégoire, dans le rôle de Pierrot.

Lundi, à 8 heures, une grande représentation a été donnée au café Ferron, à Paris, par les frères Blein. La première partie de physique amusante, exécutée par Francis, a été bien accueillie. Les jeux japonais, exécutés par Etienne, ont été très applaudis. Quelques chansonnets, plusieurs scènes dramatiques; citons parmi la *Prise de la Bastille*, où Etienne, artiste de talent, obtient toujours un succès croissant. A la fin, une quête a été faite au profit du Sou des écoles, elle a produit la somme de 3 francs, versée dans l'établissement.

SPECTACLES DU 15 MARS 1882

Grand-Théâtre.

7 h. 3/4. — *Le Tribut de Zamora*.

Théâtre des Célestins.

7 h. 1/2. — *Jonathan*.

Mlle de la Seiglière, comédie.

LE CRIME DE CHAPONOST

NOUVEAUX DÉTAILS

L'épais mystère qui plane sur cette affaire, ne semble pas devoir être de sitôt dissipé.

L'instruction, compromise par le zèle maladroit d'un sous-ordre, égarée par des dénégations dont la haine paraît être le mobile, a été impuissante jusqu'ici à faire la lumière.

Hier encore, M. Chauvin, commissaire de police à Oullins, recevait une lettre anonyme, conçue en termes forts clairs, désignant un honorable habitant de Chaponost, M. R., cultivateur, comme étant l'un des auteurs de l'assassinat du malheureux Villard.

Inutile d'ajouter que la perquisition faite à son domicile par ce magistrat, n'a confirmé en rien l'accusation odieuse dont il a été l'objet.

Aujourd'hui, M. le juge d'instruction Cuaz entendra dans son cabinet de nombreux témoins, parmi lesquels nous pouvons citer: M. Chevreau, l'honorable adjoint de Chaponost; M. Roulier, épicer; MM. Chaudy, Guibert, Guichard, Chavanne et Bonafous, tous habitants de la commune.

On sait que lors de la perquisition faite au domicile de Farges, les magistrats emportèrent comme pièce à conviction un bol en faïence qui contenait soi-disant de la mine de plomb.

Il a été reconnu que la substance renfermée dans ce bol était simplement du noir de fumée, et il a été reconnu en outre que, conformément aux allégations de M^{me} Farges, cette matière avait été achetée par elle chez un épicer de la localité, deux années avant le crime.

Si l'on n'oublie pas, d'autre part, que Farges jouit, à tous les points de vue, de la réputation la meilleure; que ses allégations relatives à l'emploi de son temps dans la nuit du crime ont été contrôlées et non démenties, on est en droit d'espérer qu'il sera bientôt rendu aux siens.

Nous faisons le même vœu en ce qui concerne Fontanel, son co-accusé.

Au sujet des soupçons dont ce dernier a été l'objet, relativement à une tentative de vol dont Villard aurait été victime, nous avons entendu des gens du pays mettre en doute cette assertion.

Brouillé avec sa famille, brouillé avec ses voisins, Villard accablé par l'âge et les infirmités était devenu défiant et soupçonneux.

Le malheureux, comme s'il avait eu un pressentiment de sa triste fin, voyait partout des gens qui en voulaient à sa vie.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

45

LES DEUX MÈRES

PAR

Emile RICHEBOURG

DEUXIÈME PARTIE

LA FIGURE DE CIRE

(Suite.)

On il avait cru d'abord à un caprice de sa femme, à un de ces froissements dont l'impression s'efface avec le temps il voyait apparaître une véritable répulsion, une sorte de haine.

Mais ne voyant point sortir de la ligne de conduite qu'il s'était tracée, sans donner toutefois raison à la marquise, il résolut de nouveau de toujours respecter ses sentiments, si bizarres qu'ils fussent.

Le comte de Langeon, son cousin, et la comtesse de Langeon furent les parain et marraine de la petite fille.

On lui donna les prénoms de Maximilienne-Charlotte.

Nous n'avons pas besoin de dire que la jeune mère adorait son enfant.

Il lui semblait qu'elle n'aurait jamais assez de tendresse à lui donner et que son cœur n'était pas assés grand pour contenir tout son amour.

Devant le petit ange endormi, elle restait des heures entières à le contempler.

Quelles étaient alors ses pensées? Nous ne saurions le dire.

Mais il se mêlait certainement beaucoup d'amertume dans son extase.

Certes, cette tendresse passionnée de la mère pour son enfant était bien naturelle; pourtant on la trouvait exagérée; et quand on voyait d'une part l'affection de la marquise

Il n'est pas étonnant, d'après ce que Fontanel, acheteur de son bien, ait été lui aussi l'objet de soupçons de sa part. Nous croyons savoir d'ailleurs, que le juge d'instruction a blâmé la légèreté avec laquelle ces arrestations ont été faites. C'est le meilleur argument que nous puissions invoquer en faveur de ceux qui en ont été victimes.

CHRONIQUE LOCALE

Nouvelles militaires

Les commandants de corps d'armée et préfets ont été avisés que les opérations des conseils de révision commenceront le lundi 27 mars dans toute la France.

M. le ministre des travaux publics vient d'adresser aux préfets, avec une circulaire explicative, un nouveau règlement pour le service des cantonniers chargés de l'entretien journalier des routes nationales.

Indépendamment des prescriptions d'ordre purement administratif, le nouveau règlement qui remplace celui de 1835, renferme des dispositions moins rigoureuses que ce dernier, en ce qui concerne les pénalités à infliger aux cantonniers.

D'autre part, la limite d'âge pour l'admission à l'emploi de cantonnier a été abaissée à quarante ans.

Enfin, on a simplifié les signes distinctifs des cantonniers. A la plaque de cuivre qui était lourde et fatigante pour la tête, on a substitué un simple ruban que les cantonniers porteront à leur coiffure habituelle.

M. Stéphanie Gallon, ingénieur du génie maritime, en résidence à Lyon, vient d'être promu à la première classe de son grade.

Le ministre de la guerre a décidé que les officiers d'infanterie seraient autorisés à porter une tunique-dolman dans les mêmes conditions que celles fixées pour les officiers de cavalerie par la décision du 2 mai 1881.

En l'honneur de la fête du roi Humbert, le drapeau italien a été arboré aujourd'hui au consulat d'Italie, rue Bourbon.

Décidément, messieurs les voleurs en prennent à leur aise : il ne leur suffit plus de la nuit pour se livrer à leurs exploits, c'est en plein midi qu'ils opèrent.

Avant-hier, entre onze heures et midi, des malfaiteurs ont pénétré, à l'aide d'effraction, dans une chambre garnie, située au troisième étage de la maison de la rue d'Isly, 2. Ils ont pu enlever un matelas et une glace de la valeur de 30 francs environ.

Les auteurs de ce méfait sont restés inconnus. Une enquête est ouverte.

Un triste accident est arrivé hier au nommé Claude Grozier, âgé de 41 ans, charpentier.

Il travaillait à une maison en construction de la rue Masséna, au numéro 21, quand par suite d'un faux mouvement, il fut précipité d'une hauteur de 5 mètres sur le sol.

Relevé immédiatement, on constata plusieurs blessures qui nécessitèrent le transport de la victime à l'Hôtel-Dieu.

Encore une agression nocturne. Dans la nuit d'avant-hier, le nommé Jean-François Pussier, âgé de 28 ans, rentrait paisiblement à son domicile, quand soudainement il fut assailli, rue Vieille-Monnaie, par trois individus qui lui firent de graves blessures à la tête et se saignèrent de la dévalaison.

Pussier a été conduit à l'Hôtel-Dieu. Quant aux auteurs de cette agression ils sont restés inconnus.

Société Alsacienne et Lorraine
On répand en ce moment dans le public une circulaire à faux air patriotique et rédigée en un français douteux d'une saveur tout-à-fait tudesque.

Cet écrit conseille l'achat de deux prétendus portraits, dont l'un est censé représenter l'Alsace et l'autre la Lorraine. Il se recommande à la Société.

Afin d'éviter tout malentendu la société de secours Alsacienne et Lorraine de Lyon prévient le public qu'elle est absolument étrangère à toutes les entreprises commerciales de ce genre.

On nous prie d'insérer la lettre suivante :

Lettre de Guignol

M'sieu et quassiment camarade n'est concitoyen,

La présente est pour vous dire d'y faire assavoir à vos éloquentes, dont je leur souhaite bien le bonjour et aussi à leurs dames, comme bien s'accorde, que je n'ai aujourd'hui, mercredi 15 du courant, ouvert mon ancienne boutique journalistique et que je continue, comme ci devant, à n'y tenir tout ce qui n'est de mon métier : frimes, blagues, racontages, variétés et autres gogandises. Gu'aura peut-être ben, par-ci, par-là, quelques raffinements, mais ça ne sera jamais de malice, mais pour empêcher de rouillir ; si mément, de fois que gu'a, nous nous arapions du bec, faudra pas s'en fâcher, c'est comme entremis les avocats et les jeux de Rossignol-Rollin : on s'empoque devant le monde et pis tout de suite après on va boire pot par dourier.

Adonque, dans c' espouair, je n'ai bien celui de vous tirer mes félicitations de politesse, semblablement à vos éloquentes et aussi à leurs dames, comme bien s'accorde.

Votre serviteur et camarade

Jean GUIGNOL,
Tafeläquor-Journalisteur.

Cercle des Travailleurs de Saint-Just

Dimanche 14 mars, inauguration du nouveau local, rue des Machabées, 34.

Une conférence sera faite par le citoyen Courmet. Elle sera suivie d'une fête de famille.

Une tombola sera tirée au profit du Sou des écoles.

Toute personne non sociétaire ne sera admise que munie d'une lettre.

Le secrétaire, MINANG-GUY.

Il a été trouvé un porte-monnaie, contenant une certaine somme d'argent et divers papiers.

Le réclamer à M. Chastagner, dépôt d'eaux de Vais, 2, rue des Célestins.

Banque de Lyon et de la Loire

Les délégués des créanciers ont l'honneur de porter à la connaissance de MM. les créanciers la communication ci-après :

« Aux termes du projet du Concordat, les créanciers de la Banque de Lyon et de la Loire recevront le remboursement de leurs créances, dans les conditions suivantes :

« 1° En argent payé immédiatement après la clôture du Concordat, 0/0..... 32

« En argent dont le paiement est garanti dans l'année, 0/0..... 40

« Soit espèces, 0/0..... 42

« 2° En actions, libérées de 500 fr. et au porteur, de la nouvelle Société, qui seront délivrées au jour de la clôture du Concordat, 0/0..... 42

« Soit espèces et titres, 0/0..... 84

« Le surplus qui est de 16 0/0 restera à payer au fur et à mesure des rentrées éventuelles de la liquidation, et est gagé par les sommes à recouvrer sur les débiteurs divers, par les diminutions éventuelles du passif, et en sus, par une garantie donnée par le Crédit de Paris, jusqu'à concurrence de 750,000 francs en cas d'insuffisance des sommes recouvrées.

« La nouvelle Société sera constituée au capital de 50 millions, y compris les actions libérées.

La Commission siège tous les jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures, afin de recevoir les adhésions de MM. les créanciers au projet de Concordat et de leur fournir toutes les explications désirables.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Les vieillards, victimes de la grève, au nombre de vingt, ayant fait un appel désespéré à deux mille de leurs collègues qui, lors de la grève, ont touché jusqu'à 1,300 francs par semaine, ont donné la somme de 7 fr. à ces vieillards.

Vaincus par suite de leur âge, ils font connaître qu'ils ont toujours été des travailleurs, et non d'indignes mendiants, et pour ce motif, n'acceptent pas le secours dérisoire, et en font part à leurs collègues de Roanne.

Nos plus sincères remerciements à nos collègues qui travaillent.

Les vieillards qui ont pour devise la solidarité, montrent aux teinturiers Caladois qui travaillent, qu'ils veulent en donner une preuve, en envoyant la somme qui leur était destinée, plus un reliquat en caisse de 4 francs. Total : 41 francs.

Ont signé :

Dupont, Claude Perrandou, Peillon, Remilleux, Trihard, Barbier, M. Cadillat, Baect, Rogeat, Curieux, Devaux, Labize, Buthaud, Julien, Vially, Russiez, Georges, Verret.

Givore — Hier, à quatre heures du matin le train de marchandises 3305, venant de Lyon a pris en écharpe, à Badan, un autre train de marchandises arrivant de Saint-Etienne qui, en renouant pourse gare, traversait la voie sur laquelle se trouvait le train 3305.

Par suite de cette collision, trois wagons ont déraillé et ont obstrué les voies principales conduisant à Givore et à Chasse, lesquelles ont été complètement réparées à 8 h. 30 du matin.

Le service normal a été aussitôt repris et il n'y a eu aucun accident de personnes à déplorer.

LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL

Saint-Etienne — La plus grande partie de la majorité du Conseil s'est conformée hier à la ligne de conduite que lui avaient tracée les électeurs réunis samedi dans la salle du Cirque.

Seuls les citoyens Jinet, Poncet, Dupuis et Joly se sont retirés après avoir fait une courte apparition dans la salle des délibérations.

La subvention pour la campagne de 1882 à 1883 a été rejetée par le Conseil ; 25 conseillers étaient présents, 23 seulement ont pris part au scrutin ; sur ce nombre, 13 se sont prononcés contre le projet de l'administration et contre les conclusions du rapport.

DÉRAILLEMENT

Le train de 6 heures 53, venant de Lyon, a subi un retard de deux heures trente minutes, par suite d'un déraillement de cinq wagons de marchandises obstruant la voie.

NOUVEAU LOCAL DES BUREAUX DE POSTES

Le déménagement de l'administration des postes est prochain.

Les bureaux, et ceux des télégraphes, seront installés, sous peu, dans le même local, au rez de chaussée d'une vaste maison de récente construction, au coin de la place Marengo et de la rue Balay.

COUR D'ASSISES DE LA LOIRE

Audience du lundi 13 mars

Première affaire. — Pacot (Jean-Baptiste), accusé de vols qualifiés et abus de confiance, est âgé de 37 ans, manœuvre, domicilié à Saint-Etienne.

Voici les faits relevés dans l'acte d'accusation :

Le 21 novembre 1881, le sieur Pacot était entré au service du sieur Beauzin, fabricant de quincaillerie à Saint-Etienne, en qualité de garçon de peine.

Dans l'après-midi du 2 décembre suivant, et pendant une absence momentanée du sieur Beauzin, un vol d'argent était commis dans un magasin rue d'Annonay, 36.

Les soupçons se portèrent sur Pacot. Arrêté dans la nuit du 3 au 4 décembre, Pacot déclara être en effet l'auteur du vol.

Pacot reconnut, en outre, que chargé, dans la matinée du même jour, par M. Beauzin, de toucher pour son compte un mandat postal de 9 fr. 50, il s'en était approprié le montant et avait dépensé cet argent, ainsi que les 40 fr. volés après.

Pacot a subi huit condamnations.

L'accusé, déclaré coupable, sans circonstances atténuantes, est condamné à cinq ans de travaux forcés.

Deuxième affaire. — Ministre public : M. Pines-Desgranges, procureur de la République, défenseur, M. Lafay, avocat.

Jean-Victor Best, âgé de 35 ans, agent d'affaires demeurant à St-Etienne est accusé de faux.

Dans le courant de l'année 1878, le nommé Best qui venait de subir une condamnation à 18 mois de prison pour escroquerie, s'installa à Saint-Etienne comme agent d'affaires.

Pour se procurer des ressources, il dé tourna des fonds que ses clients lui remettaient.

Ainsi en 1878 et 1879, il s'appropriait sept cents francs au préjudice d'un sieur Pierre Givros, qui les lui avait remis pour faire un paiement, et 560 fr. montant des loyers qu'il avait touchés au nom d'un sieur Rousset.

ISERE

FACULTÉ DES LETTRES

Grenoble. — Par arrêté du 7 mars, M. le Ministre de l'Instruction publique a autorisé la Faculté des lettres de Grenoble à tenir une session extraordinaire d'examen de licence en fin avril.

Par arrêté du 10 mars, M. Paul-Timotheé Fabre a été nommé vérificateur-adjoint des poids et mesures et attaché en cette qualité au bureau de Grenoble, en remplacement de M. Dumoulin, nommé vérificateur de 5^{me} classe et chargé du bureau de Sarlat.

Vizille. — Hier matin, vers 8 h. 1/2, le sieur Pierre Berthet, apprenti menuisier, en allant mettre en mouvement la roue motrice de la scierie mécanique établie sur le canal de Gat, qui traverse Vizille, aperçut le cadavre d'une femme accroché à ladite roue.

Le corps a été bientôt reconnu pour être celui de la nommée veuve Girard, âgée de 54 ans, rentière à Vizille qui, samedi dernier, à épouser sa belle-sœur, la demoiselle Eugénie Fauret, pour toucher dix mille francs qui composaient sa dot.

Il lui demanda 800 fr. pour aller à Paris obtenir les dispenses nécessaires et, le 9 août 1879, il épousa à Lyon sa belle-sœur sans avoir obtenu de dispenses et en cachant devant l'officier de l'état civil la situation de veuf.

Dès le mois de janvier 1879, Best avait eu aussi recours à des faux pour se procurer de l'argent.

Il avait fabriqué et ensuite négocié chez M. Bréchinac, banquier à Saint-Etienne, un grand nombre de billets faux signés veuve Best, Thomas, Charles frères, et autres noms restés inconnus, par leurs valeurs ayant été retirées par Best à leur échéance.

Ces effets de commerce étaient revêtus au dos de signatures fausses : Renard, veuve Best et Guérol.

Lorsqu'il fut dans l'impossibilité de faire face aux échéances, Best avoua, dans une lettre annexée au dossier, son crime à M. Bréchinac.

Le 3 novembre 1879, Best a encore fait usage d'un faux, en remettant à un sieur Combet, agent d'affaires, un engagement de lui payer solidairement avec sa femme la somme de 165 francs.

Cet engagement est revêtu de la formule Bon pour aval et signé femme Best.

Ces mentions sont toutes les deux fausses.

A la fin de décembre 1879, sur la plainte de la femme Best, un mandat d'amener fut décerné contre l'accusé, mais il avait pris la fuite.

Le 9 janvier 1880, il se présentait chez un sieur Denis, banquier à Paris, et en se disant agréé au tribunal de commerce de Saint-Etienne, se faisait remettre 70 fr.

Le 16 janvier, il arrive sous le nom de Massin et annonce qu'il cherche un représentant pour une maison de commerce. Un sieur Michel se présente ; Best se fait remettre les papiers de ce dernier, trompe ainsi la police et s'enfuit de Lyon.

L'accusé, pour capter la confiance, portait toujours à la boutonnière un ruban multicolore.

Rappelons que Best, clerc d'huissier pendant le jour, passait ses soirées dans le grand monde et qu'il se distinguait si bien, comme sauveur, lors de l'incendie du théâtre Italien de Nice, qu'il fut question, un moment, de le décorer.

Best, tout vêtu de noir, observe une tenue irréprochable. Sa physionomie intelligente a pour elle une empreinte de modestie. Il répond avec beaucoup de netteté à l'interrogatoire.

Cent trente-deux questions sont posées au jury.

Best est condamné à six ans de réclusion, peine qui se confondra avec celles qui ont été déjà prononcées contre lui.

DISPARITION

Saint-Chamond. — Le nommé André Bergé, âgé de 14 ans, peintre plâtrier, a disparu de chez ses parents le 11 mars au matin.

On n'a pas eu de ses nouvelles depuis cette époque. Voici son signalement :

Taille ordinaire pour son âge, assez bien pris du corps, cheveux blonds, vêtu d'un pantalon et gilet de velours, veste de drap noir, casquette du pensionnat des maristes de Saint-Etienne, dépouillée de son gland d'or.

On suppose qu'il a été entraîné par le nommé Pierre Garnier, âgé de 18 ans, originaire du Creusot (Saône-et-Loire).

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur son compte sont priées de les adresser chez M. Bergé, cours d'Isieux, à Saint-Chamond.

POIDS ET MESURES

Par arrêté du 10 mars, M. Paul-Timotheé Fabre a été nommé vérificateur-adjoint des poids et mesures et attaché en cette qualité au bureau de Grenoble, en remplacement de M. Dumoulin, nommé vérificateur de 5^{me} classe et chargé du bureau de Sarlat.

Vizille. — Hier matin, vers 8 h. 1/2, le sieur Pierre Berthet, apprenti menuisier, en allant mettre en mouvement la roue motrice de la scierie mécanique établie sur le canal de Gat, qui traverse Vizille, aperçut le cadavre d'une femme accroché à ladite roue.

Le corps a été bientôt reconnu pour être celui de la nommée veuve Girard, âgée de 54 ans, rentière à Vizille qui, samedi dernier, à épouser sa belle-sœur, la demoiselle Eugénie Fauret, pour toucher dix mille francs qui composaient sa dot.

Il lui demanda 800 fr. pour aller à Paris obtenir les dispenses nécessaires et, le 9 août 1879, il épousa à Lyon sa belle-sœur sans avoir obtenu de dispenses et en cachant devant l'officier de l'état civil la situation de veuf.

Dès le mois de janvier 1879, Best avait eu aussi recours à des faux pour se procurer de l'argent.

Il avait fabriqué et ensuite négocié chez M. Bréchinac, banquier à Saint-Etienne, un grand nombre de billets faux signés veuve Best, Thomas, Charles frères, et autres noms restés inconnus, par leurs valeurs ayant été retirées par Best à leur échéance.

Ces effets de commerce étaient revêtus au dos de signatures fausses : Renard, veuve Best et Guérol.

Lorsqu'il fut dans l'impossibilité de faire face aux échéances, Best avoua, dans une lettre annexée au dossier, son crime à M. Bréchinac.

Le 3 novembre 1879, Best a encore fait usage d'un faux, en remettant à un sieur Combet, agent d'affaires, un engagement de lui payer solidairement avec sa femme la somme de 165 francs.

Cet engagement est revêtu de la formule Bon pour aval et signé femme Best.

Ces mentions sont toutes les deux fausses.

A la fin de décembre 1879, sur la plainte de la femme Best, un mandat d'amener fut décerné contre l'accusé, mais il avait pris la fuite.

Le 9 janvier 1880, il se présentait chez un sieur Denis, banquier à Paris, et en se disant agréé au tribunal de commerce de Saint-Etienne, se faisait remettre 70 fr.

Le 16 janvier, il arrive sous le nom de Massin et annonce qu'il cherche un représentant pour une maison de commerce. Un sieur Michel se présente ; Best se fait remettre les papiers de ce dernier, trompe ainsi la police et s'enfuit de Lyon.

L'accusé, pour capter la confiance, portait toujours à la boutonnière un ruban multicolore.

Rappelons que Best, clerc d'huissier pendant le jour, passait ses soirées dans le grand monde et qu'il se distinguait si bien, comme sauveur, lors de l'incendie du théâtre Italien de Nice, qu'il fut question, un moment, de le décorer.

Best, tout vêtu de noir, observe une tenue irréprochable. Sa physionomie intelligente a pour elle une empreinte de modestie. Il répond avec beaucoup de netteté à l'interrogatoire.

Cent trente-deux questions sont posées au jury.

Best est condamné à six ans de réclusion, peine qui se confondra avec celles qui ont été déjà prononcées contre lui.

DISPARITION

Saint-Chamond. — Le nommé André Bergé, âgé de 14 ans, peintre plâtrier, a disparu de chez ses parents le 11 mars au matin.

On n'a pas eu de ses nouvelles depuis cette époque. Voici son signalement :

Taille ordinaire pour son âge, assez bien pris du corps, cheveux blonds, vêtu d'un pantalon et gilet de velours, veste de drap noir, casquette du pensionnat des maristes de Saint-Etienne, dépouillée de son gland d'or.

On suppose qu'il a été entraîné par le nommé Pierre Garnier, âgé de 18 ans, originaire du Creusot (Saône-et-Loire).

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur son compte sont priées de les adresser chez M. Bergé, cours d'Isieux, à Saint-Chamond.

POIDS ET MESURES

Par arrêté du 10 mars, M. Paul-Timotheé Fabre a été nommé vérificateur-adjoint des poids et mesures et attaché en cette qualité au bureau de Grenoble, en remplacement de M. Dumoulin, nommé vérificateur de 5^{me} classe et chargé du bureau de Sarlat.

Vizille. — Hier matin, vers 8 h. 1/2, le sieur Pierre Berthet, apprenti menuisier, en allant mettre en mouvement la roue motrice de la scierie mécanique établie sur le canal de Gat, qui traverse Vizille, aperçut le cadavre d'une femme accroché à ladite roue.

Le corps a été bientôt reconnu pour être celui de la nommée veuve Girard, âgée de 54 ans, rentière à Vizille qui, samedi dernier, à épouser sa belle-sœur, la demoiselle Eugénie Fauret, pour toucher dix mille francs qui composaient sa dot.

Il lui demanda 800 fr. pour aller à Paris obtenir les dispenses nécessaires et, le 9 août 1879, il épousa à Lyon sa belle-sœur sans avoir obtenu de dispenses et en cachant devant l'officier de l'état civil la situation de veuf.

Dès le mois de janvier 1879, Best avait eu aussi recours à des faux pour se procurer de l'argent.

Il avait fabriqué et ensuite négocié chez M. Bréchinac, banquier à Saint-Etienne, un grand nombre de billets faux signés veuve Best, Thomas, Charles frères, et autres noms restés inconnus, par leurs valeurs ayant été retirées par Best à leur échéance.

Ces effets de commerce étaient revêtus au dos de signatures fausses : Renard, veuve Best et Guérol.

Lorsqu'il fut dans l'impossibilité de faire face aux échéances, Best avoua, dans une lettre annexée au dossier, son crime à M. Bréchinac.

Le 3 novembre 1879, Best a encore fait usage d'un faux, en remettant à un sieur Combet, agent d'affaires, un engagement de lui payer solidairement avec sa femme la somme de 165 francs.

Cet engagement est revêtu de la formule Bon pour aval et signé femme Best.

Ces mentions sont toutes les deux fausses.

A la fin de décembre 1879, sur la plainte de la femme Best, un mandat d'amener fut décerné contre l'accusé, mais il avait pris la fuite.

Le 9 janvier 1880, il se présentait chez un sieur Denis, banquier à Paris, et en se disant agréé au tribunal de commerce de Saint-Etienne, se faisait remettre 70 fr.

Le 16 janvier, il arrive sous le nom de Massin et annonce qu'il cherche un représentant pour une maison de commerce. Un sieur Michel se présente ; Best se fait remettre les papiers de ce dernier, trompe ainsi la police et s'enfuit de Lyon.

L'accusé, pour capter la confiance, portait toujours à la boutonnière un ruban multicolore.

Rappelons que Best, clerc d'huissier pendant le jour, passait ses soirées dans le grand monde et qu'il se distinguait si bien, comme sauveur, lors de l'incendie du théâtre Italien de Nice, qu'il fut question, un moment, de le décorer.

Best, tout vêtu de noir, observe une tenue irréprochable. Sa physionomie intelligente a pour elle une empreinte de modestie. Il répond avec beaucoup de netteté à l'interrogatoire.

Cent trente-deux questions sont posées au jury.

Best est condamné à six ans de réclusion, peine qui se confondra avec celles qui ont été déjà prononcées contre lui.

DISPARITION

Saint-Chamond. — Le nommé André Bergé, âgé de 14 ans, peintre plâtrier, a disparu de chez ses parents le 11 mars au matin.

On n'a pas eu de ses nouvelles depuis cette époque. Voici son signalement :

Taille ordinaire pour son âge, assez bien pris du corps, cheveux blonds, vêtu d'un pantalon et gilet de velours, veste de drap noir, casquette du pensionnat des maristes de Saint-Etienne, dépouillée de son gland d'or.

On suppose qu'il a été entraîné par le nommé Pierre Garnier, âgé de 18 ans, originaire du Creusot (Saône-et-Loire).

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur son compte sont priées de les adresser chez M. Bergé, cours d'Isieux, à Saint-Chamond.

POIDS ET MESURES

Par arrêté du 10 mars, M. Paul-Timotheé Fabre a été nommé vérificateur-adjoint des poids et mesures et attaché en cette qualité au bureau de Grenoble, en remplacement de M. Dumoulin, nommé vérificateur de 5^{me} classe et chargé du bureau de Sarlat.

Vizille. — Hier matin, vers 8 h. 1/2, le sieur Pierre Berthet, apprenti menuisier, en allant mettre en mouvement la roue motrice de la scierie mécanique établie sur le canal de Gat, qui traverse Vizille, aperçut le cadavre d'une femme accroché à ladite roue.

Le corps a été bientôt reconnu pour être celui de la nommée veuve Girard, âgée de 54 ans, rentière à Vizille qui, samedi dernier, à épouser sa belle-sœur, la demoiselle Eugénie Fauret, pour toucher dix mille francs qui composaient sa dot.

Il lui demanda 800 fr. pour aller à Paris obtenir les dispenses nécessaires et, le 9 août 1879, il épousa à Lyon sa belle-sœur sans avoir obtenu de dispenses et en cachant devant l'officier de l'état civil la situation de veuf.

Dès le mois de janvier 1879, Best avait eu aussi recours à des faux pour se procurer de l'argent.

Il avait fabriqué et ensuite négocié chez M. Bréchinac, banquier à Saint-Etienne, un grand nombre de billets faux signés veuve Best, Thomas, Charles frères, et autres noms restés inconnus, par leurs valeurs ayant été retirées par Best à leur échéance.

Ces effets de commerce étaient revêtus au dos de signatures fausses : Renard, veuve Best et Guérol.

Lorsqu'il fut dans l'impossibilité de faire face aux échéances, Best avoua, dans une lettre annexée au dossier, son crime à M. Bréchinac.

Le 3 novembre 1879, Best a encore fait usage d'un faux, en remettant à un sieur Combet, agent

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Reserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS honore en ce moment

5 1/2	aux bons à échéants, à	2	ans.
4 1/2	id.	18	mois
3 1/2	id.	1	an
2 1/2	id.	6	mois
2 1/2	id.	3	mois
1 1/2	à l'argent remboursable à vue		

LAITIÈRES DU RHÔNE

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 4.100.000 francs, divisé en 2.200 actions de 500 fr.
Constituée par acte de M^e Chardenot, notaire en date du 13 septembre 1881

SIÈGE SOCIAL :
LYON, 60, rue de l'Hôtel-de-Ville

VENTE DE 500 ACTIONS

Ces actions, libérées d'un quart, sont mises à la disposition du public au prix de 500 fr.
Soit 25 fr. à verser comme suit :
25 fr. en souscrivant ;
50 fr. à la répartition ;
50 fr. au 31 mars contre remise du titre.

125 fr.
Chaque action donne droit :
1^o A une part proportionnelle dans l'actif social ;
2^o A 5 0/0 par an sur les sommes versées ;
3^o A 70 0/0 dans la répartition des bénéfices réalisés par la Société, après prélèvement de la réserve et des 5 0/0 déjà payés aux actionnaires.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE
A Lyon, au siège social, 60, rue de l'Hôtel-de-Ville, jusqu'au 15 mars

NOTA. — Les demandes par correspondance, accompagnées du premier versement, sont reçues dès maintenant. Si le nombre des demandes est supérieur au montant des actions mises en vente, la réduction sera proportionnelle.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS
ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS
St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.
Service spécial pour la Caisse de Reports.

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.
Prix de l'abonnement : 10 fr. par an.
Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

GUÉRISON prompte, sans Secrétes et des Affections de la Peau par le ROB SAVARESI. — S'adresser à la Pharmacie rue Vieille-Monnaie, 19, LYON

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 120 millions de francs
Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19
Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :
A. Boulevard de la Croix-Rouge, 159.
B. Place du Pont, 3, Guillotière.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR
M^{me} V^e YVERNAT
3, rue Vieil-Remorsé (St-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes
Chambres indépendantes
Soins intelligents et discrétion
Consultations
Prix Modérés
Connaît l'Allemand

GUÉRISON radicale des Maladies de la peau, dartres, eczéma, des affections récentes et anciennes, par l'Extrait de Salsepareille de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8. — Consultations gratuites tous les jours.

AVIS AUX OUVRIERS
Cabinet de consultations médicales gratuites, tous les jours de 1 h. à 3 h., rue Ferrandière, 27.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à

GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

Journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 48.

Prix : 8 francs par an

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la Ceinture PUY-LAURENT, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

LANGUE ANGLAISE
M. MOLL, Professeur
LYON rue d'Algérie, 20 — 31^e Année,

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés
Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Bleds, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier de Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du quai de la Guillotière, Lyon.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8.

EN VENTE
à l'Agence V. FOURNIER
LYON — 14, Rue Confort — LYON
LE
BOTTIN GENEVOIS & SUISSE
POUR 1882
6 francs l'Exemplaire relié

PILULES BRITANNIQUES
Ces pilules, sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antiglaireuses, onduantes, anti-asthmatiques.
Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime.
Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr.
DÉPÔT : Pharm. Baverel, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon et dans toutes les bonnes pharmacies. — Envoi par la poste.

EXFRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ
Pierre Lithographique Artificielle
donne des centaines de copies d'un écrit ou dessin à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression.
N^o 1 4 in-octavo 25 x 16 ordinaire 7 fr. Perfectionné 20 fr.
N^o 2 3 in-quarto 29 x 24 encr. 12 fr. encr. noire 25 fr.
N^o 3 3 in-quarto 29 x 24 encr. 12 fr. indélébile 30 fr.
N^o 4 3 in-quarto 29 x 24 encr. 12 fr. indélébile 30 fr.
N^o 5 4 in-folio 45 x 30 id. 20 fr. id. 35 fr.
L'Express-Graphic complet, renfermé dans une jolie boîte en bois, est expédié franco en gare contre un mandat-poste correspondant au numéro.
E. CRÉ, 10, quai de l'Hôpital, au 2^{me}, LYON

PASTILLES INDIENNES du Docteur Wilson
Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, le catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, phthisis et les affections du larynx.
Dépôt général, Pharmacie LÉON BERTRAND, 41, rue Confort, Pharmacie SAINT-GEORGES, 60, à LYON.
Pharmacie BRUAIR, 3, rue Saint-Georges, 60, à LYON.
Pharmacie M^o DORVILLE, à SAINT-ÉTIENNE. — Pharmacie CHATROUX, place Grenette, à GRENOBLE. — Détail dans toutes les bonnes pharmacies.

TOPIQUE BERTRAND AÎNÉ
Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 1854. — Quarante ans de succès. — INFALLIBLE contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciaticques, congestions cérébrales, ophthalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application.
Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 5 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (Tirage par timbres ou mandats).

LISEZ LE GUIDE FINANCIER Cote libre et indépendante du marché en Banque (valeurs non cotées) paraît le jeudi, adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, 10, rue Drouot, Paris.

TRAMWAYS & OMNIBUS DE LYON
Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Echoppes de la Compagnie
S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

MAISON DE LA
BELLE JARDINIÈRE
DE PARIS
Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25
PRÈS DES TERREAUX
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS
POUR HOMMES
JEUNES GENS & ENFANTS

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE
Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que
LE SAUVEUR DES ENFANTS
Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, Léon BERTRAND, 41, rue Confort. DÉTAIL : Pharmacie MAZADE et DALOZ, 44, rue d'Algérie. — Pharmacie ST-PIERRE, rue Bugeaud, 21. — Pharmacie BASSET, rue St-Alexandre, 9 (St-Just). — Pharmacie BOISSONNET, cours de Brosson. — A GRENOBLE, pharm. Chatrouse et Marcel. — A SAINT-ÉTIENNE, pharm. Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.
Prix : 2 fr. 50 cent.

MAISON PELLERIN-BARDIN
LYON — 41, Cours Morand — LYON
SPÉCIALITÉ DE
COSTUMES D'ENFANTS
Dessins et exécution de Broderies
LINGERIE CONFECTIONNÉE
Trousseaux & Layettes
GUÉRIT en 3 JOURS, pharmacie ROUX, 141, rue Montmartre, Paris. Dépôt à Lyon, ph^{ie} BERTRAND, place Bellecour, 21. Fl. 3 fr.

AGENCE DE PUBLICITÉ V^o FOURNIER
CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS
LYON — 14, Rue Confort — LYON
Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence
Lyon : Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouvelles — République du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Melay — Monteur des soies — Bulletin du Monteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo vinicole — Lyon horticole — Gazettes agricole — Monde agricole. — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Construction lyonnaise.
Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. — Monteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois.
Roanne : Avenir roannais.
Grenoble : Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. — Petit Dauphinois.
Vienne : Journal de Vienne.
Bourgois : Indicateur.
Allevard : Gazette d'Allevard.
Mâcon : Journal de Saône-et-Loire.
Chalon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire.
Tournus : Journal de Tournus.
Bourg : Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain. — Journal de l'Ain.
Trevoux : Journal.
Nantua : Abeille.

40^e Année
MAISON D'ACCOUCHEMENT
Lyon, 22 et 24 rue Bellecordière, Lyon
Tenue par M^{me} PARADIS
Sage-femme de 1^{re} classe de la Faculté de médecine de Paris
REÇOIT DES PENSIONNAIRES, PLACE LES ENFANTS
M^{me} PARADIS reçoit tous les jours, de une heure à cinq heures, rue Bourbon, 2 (angle de la place Bellecour), les dames malades, stériles ou enceintes qui désirent la consulter.

BICYCLES & TRICYCLES ANGLAIS
Fabriqués exclusivement par HILLMANN HERBERT et COOPER de Coventry
VENTES AU COMPTANT
avec 10 et 15 pour cent d'escompte, suivant les modèles, rendu franco dans toutes les gares françaises et suisses.
LIVRAISON IMMÉDIATE
Le premier tricycle demi nickelé revient net à 480 francs
Envoi franco de prix courant
Adresser toutes les demandes à HILLMANN HERBERT et COOPER, 5 et 7, rue Bugeaud, Lyon
La Maison n'a pas d'agent à Grenoble

AU MYOSOTIS
Grande-rue de Vaise, 35
Grand choix de nouveaux modèles pour parures de mariées, voiles, couronnes pour première communion.
Détail au prix du gros

AVIS M. A., demeurant rue Thibaudière, prie sa femme, absente depuis quelques jours, de vouloir bien rentrer le plus tôt possible pour lui aider à mettre en ordre ses affaires qu'elle a beaucoup moins compromises qu'elle ne croit.
Avis d'Acquisition
Suivant acte sous seing privé, M^{me} veuve Botte, demeurant grande rue Saint-Clair, 12, a vendu à M. B. thet et Clapit, demeurant au même lieu, les objets composant un fonds de teinturier.
Les ayants droit sont invités à produire leurs réclamations dans les dix jours, à peine de forclusion.

UN JEUNE HOMME COMPTABLE
ayant voyagé pour fabriquer de liqueurs, désire une place dans une maison de commerce. — S'adresser aux initiales AC 225, poste-restante (Bellecour).
Bonnes références.

A VENDRE ou à LOUER BELLE PROPRIÉTÉ GLOSE DE MURS
Comprenant Pré, Jardin, Vigne et Maison d'un étage
Située à Brindas, hameau au Gour
S'adresser à M. BENOIT, au Gour.

A VENDRE D'OCCASION
une Table en noyer verni de 24 couverts ; un lit en fer et un Lavabo.
S'adresser quai de la Guillotière, 24, de 10 h. à 11 h.

PENSION BOURGEOISE
Pour homme, grand clos, panorama magnifique, salle de bains, à une heure de la gare, correspondance et voitures particulières. — M^{me} veuve NÉTIEN, à Fleurie (Rhône).

CORSETS sans Mécaniques brevetés, dispensant de toutes ceintures
NAUDE
82, rue de l'Arbre-Sec, LYON
LEÇONS d'Italien, d'Allemand et d'Espagnol
Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, rue Confort, n^o 14, sous le n^o 1218.
F^s DIEN, Tailleur
7, Rue Mortier, 7
Tailleur à Lyon
Réparations en tous genres

PILULES DE FAMILLE
purgatives, dépuratives, anti-bilieuses, antiglaireuses et décongestionnantes. — Efficaces sans rival, une ou deux en prenant. Prix : 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Baraja, cours Lafayette, 115, Lyon.

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUÉ. Traitement facile à suivre en secret, même en voyage, inscription que l'hygiène, préservatrice et infailible dans les cas anciens. S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUÉ, rue de la Préfecture. Dépôt à St-Etienne pharm. DIDIER, rue de la République, 5.

IMPUISSANCE et STÉRILITÉ de la femme traitées par le docteur égyptien St-Charles, à Genève. Nombreuses attestations. Ecrire franco et joindre timbre 25 c. pour recevoir conditions et prix.

J'OFFRE de faire gagner sans quitter son emploi, et 30 fr. en voyageant, pour faire connaître un article unique sans précédent, très sérieux. S'adresser à M. de Boyens, 30, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

VOULEZ-VOUS guérir vos rhumes, prenez les Épilobes thérapeutiques du Dr. Séguin, 90 c. la boîte de 100 grammes. Dépôt : 45, rue de la République, pharmacie des Terreaux et toutes les pharmacies.